

### L'année 2014 s'est traduite, en général, par une reprise de l'activité économique dans l'Union à 28

Après une année de récession en 2012 (-0,5 %) et de relative stabilité en 2013 (0,2 %), l'activité économique de l'UE 28 reprend en 2014 avec un taux de croissance du PIB de 1,4 % et retrouve ainsi un niveau de PIB en valeur supérieur à celui de 2008.

Dans la majorité des États membres, le PIB croît plus vite en 2014 qu'en 2013 (graphique 1). Plusieurs pays (Espagne, Portugal, Grèce, Pays-Bas) renouent avec la croissance après deux à trois années de récession. Toutefois, les écarts de dynamiques demeurent importants, certains pays bénéficiant plus de la reprise que d'autres. En effet, l'Irlande, le Luxembourg et plusieurs pays de l'Est ont des taux de croissance d'au moins 3 %, alors que l'Italie, la Finlande, la Croatie et Chypre sont toujours en récession. En France, l'activité croît de 0,6 % en 2013 et en 2014. Dans son ensemble, la zone euro a une croissance inférieure au reste de l'Union (0,9 %) et n'a toujours pas retrouvé son niveau de PIB de 2008.

### Un léger rebond de l'emploi, avec des écarts toujours très marqués entre États membres

Dans ce contexte, la situation de l'emploi s'améliore légèrement en 2014. Le taux de chômage des 15-64 ans recule à 10,4 % en 2014 dans l'UE 28 (graphique 2) contre 11,0 % en 2013, mais demeure bien supérieur au taux de 2008 (7,1 %). En 2014, certains pays, notamment du sud de l'Europe comme l'Espagne (24,6 % en 2014), demeurent bien plus touchés que d'autres comme l'Allemagne (5,1 %) ou le Royaume-Uni (6,3 %). Ces différences entre pays sont plus fortes en 2014 qu'en 2008. Cependant, la baisse du taux de chômage depuis 2013, plus importante dans les pays les plus touchés, va dans le sens d'une atténuation des écarts entre États membres. Entre le 1<sup>er</sup> trimestre 2013 et le 2<sup>e</sup> trimestre 2015, le nombre d'emplois a augmenté de 4,5 millions, ce qui marque une nette rupture avec la période précédente : le nombre de personnes occupées avait diminué de 7,3 millions entre le 2<sup>e</sup> trimestre 2008 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2013 (cf. ESDE 2015). Le taux d'emploi des personnes de 20 à 64 ans évolue symétriquement au taux de chômage et atteint 69,2 % en 2014 dans l'UE 28. Il demeure en deçà de son niveau de 2008 (70,3 %) et de l'objectif UE 2020 en matière d'emploi (75 % - cf. fiche 21).

### Hausse du taux d'emploi des femmes et des seniors

Jusqu'en 2008, l'emploi des femmes croît plus vite que celui des hommes dans l'UE 28 et la zone euro. Entre 2008 et 2013, celles-ci sont plus épargnées que les hommes : leur taux d'emploi dans l'UE 28 diminue de

0,2 point contre 3,5 points pour les hommes, mais cela masque des évolutions contrastées selon les pays (-5,1 points en Espagne, +4,7 points en Allemagne). Depuis 2013, il augmente de nouveau (+0,8 point) et atteint 63,4 % en 2014 au sein de l'UE 28, retrouvant ainsi un niveau supérieur à celui de 2008. L'emploi des femmes n'a donc pas été aussi touché par la crise que celui des hommes, celles-ci étant surreprésentées dans des secteurs ayant mieux résisté (services, secteurs non marchands). Outre ces aspects conjoncturels, la progression de l'emploi des femmes s'explique aussi par la mise en place de mesures leur permettant de concilier vie familiale et vie professionnelle (aménagement du temps de travail, garde d'enfants), ainsi que par les réformes des systèmes de retraite qui vont dans le sens d'une convergence de l'âge légal de départ à la retraite entre hommes et femmes (Italie, Royaume-Uni...).

Le taux d'emploi des seniors est également moins affecté par la crise. Il augmente de 6,3 points entre 2008 et 2014 dans l'UE 28, particulièrement en Allemagne et en Italie. Cette hausse est principalement liée aux réformes qui retardent l'âge légal de départ à la retraite, augmentent la durée d'assurance requise pour bénéficier d'une pension à taux plein ou durcissent les conditions de départ en préretraite. Elle peut aussi être favorisée par le développement de dispositifs permettant de prolonger la durée effective d'activité des seniors (adaptation des horaires et des conditions de travail, formation tout au long de la vie, etc.).

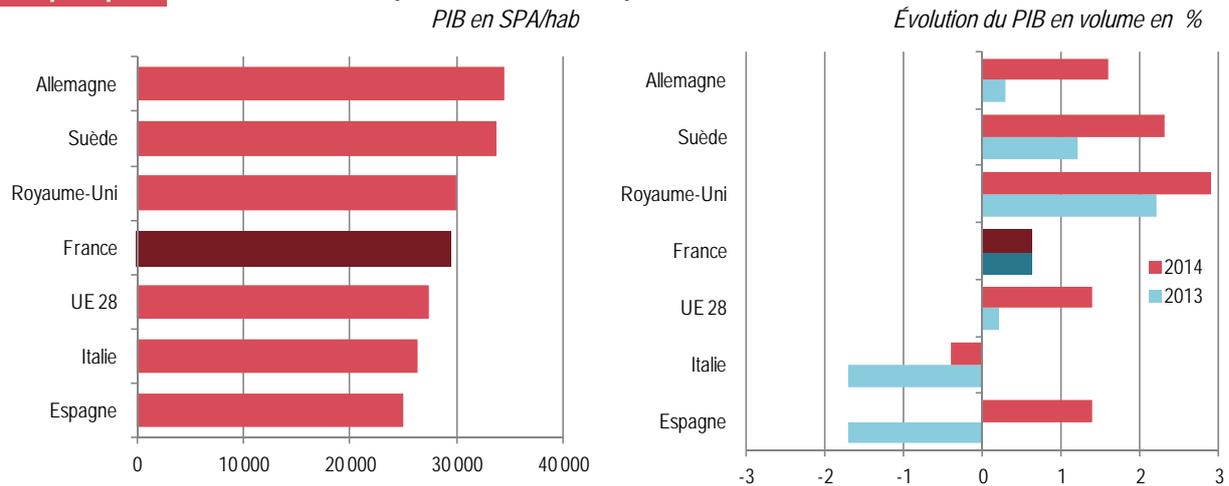
### Une hausse du revenu disponible des ménages mais pas de recul du risque de pauvreté ou d'exclusion

La reprise de l'emploi entraîne une hausse du revenu disponible des ménages, mais le taux de la population à risque de pauvreté ou d'exclusion sociale ne diminue pas dans l'UE 28, contrairement à l'objectif assigné. Il atteint 24,5 % en 2014 et continue d'augmenter en zone euro. Entre 2008 et 2014, il s'est accru de 0,5 point en Allemagne, 0,9 point au Royaume-Uni, 2,0 points en Suède, 2,8 points en Italie et 5,4 points en Espagne. Il est stable en France à un niveau parmi les plus faibles de l'UE (18,5 % - cf. fiche 21). En termes de répartition du revenu, l'écart entre les 20 % de la population à revenus les plus élevés et les 20 % à revenus les plus faibles se creuse dans l'UE 28 et dans la plupart des pays considérés de 2008 à 2014. La France (où le revenu médian augmente par ailleurs) et le Royaume-Uni (où le revenu médian baisse) font exception. En 2014, les inégalités de revenu sont plus faibles en France et en Suède que dans l'UE 28 (graphique 3).

#### Pour en savoir plus

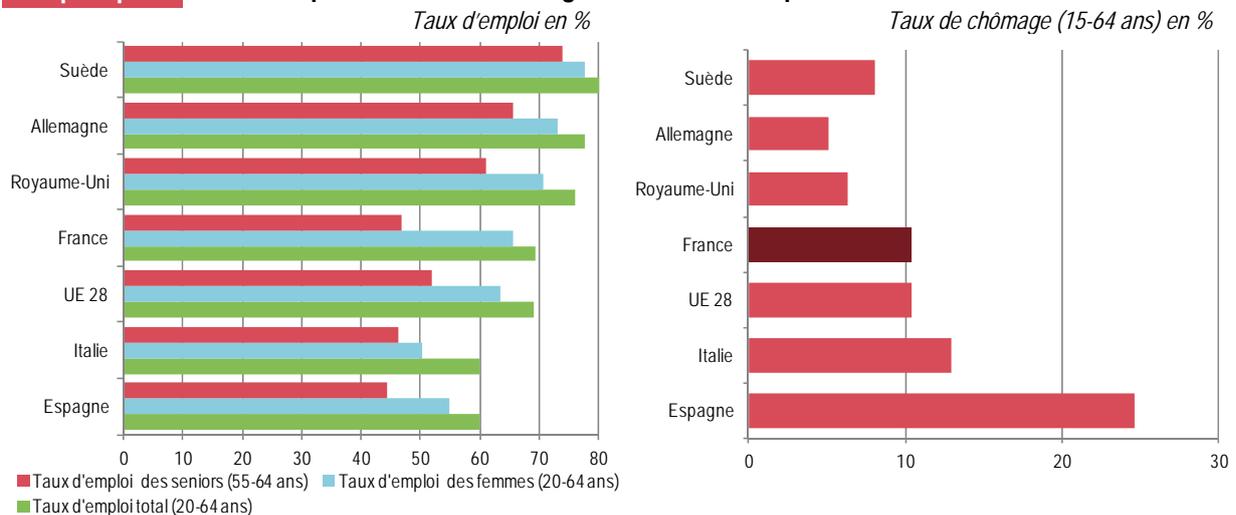
Commission européenne, « Rapport sur l'évolution de l'emploi et de la situation sociale en Europe en 2015 », janvier 2016.

**Graphique 1** Situation économique en 2014 en Europe



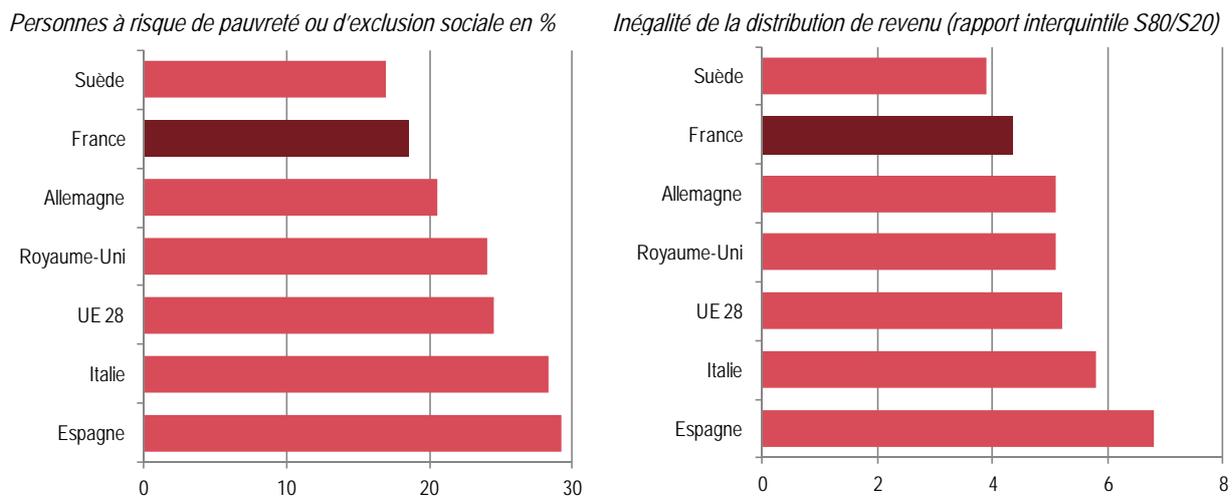
Source > Eurostat ; INSEE-Comptes nationaux pour le PIB en volume de la France (révision du 17 mai 2016).

**Graphique 2** Taux d'emploi et taux de chômage en 2014 en Europe



Source > Eurostat-LFS (EU-Labor Force Survey – enquête européenne sur les forces de travail), taux de chômage au sens du BIT.

**Graphique 3** Conditions de vie en Europe – Résultats de l'enquête 2014 sur les revenus 2013



Note > Les personnes à risque de pauvreté ou d'exclusion sociale sont celles appartenant à au moins l'un des trois groupes suivants : la population à risque de pauvreté, la population en situation de privation matérielle sévère et la population vivant dans des ménages à faible intensité de travail (cf. définitions fiche 21). Le rapport interquintile S80/S20 est calculé comme le rapport entre le revenu total perçu par les 20 % de la population ayant les revenus les plus élevés (quintile supérieur) et celui perçu par les 20 % de la population ayant les revenus les plus faibles (quintile inférieur).

Source > Eurostat-EU-SILC (Statistics on Income and Living Conditions – enquête européenne sur le revenu et les conditions de vie).